



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)  
Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

PUBLIC CONSULTATION REPORT  
ON ELECTORAL REFORM

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)  
Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date de la rencontre	Heure et Durée	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes
13 sept 2016	19h00 à 21h30	Centre du sablon, Laval	~ 40 personnes
<b>Forme</b> ✓ Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement ✓ Présentation du bureau des députés ✓ Micro ouvert ✓ Période de questions/réponses ✓ Conférencier invité : M. Francis Scarpaleggia, député de Lac-Saint-Louis et président du Comité spécial sur la réforme électorale (CSRE)			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin ✓	Changement au mode de scrutin actuel ✓	Participation électorale ✓	Accessibilité et inclusion ✓
Vote obligatoire ✓	Vote en ligne ✓	Représentation locale ✓	Autre : Âge du vote Le référendum

*Veillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

## QUESTIONS DE DISCUSSION

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts) ? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats ? (limite suggérée : 500 mots)**

Il y a eu peu d'interventions – toutes bonnes, par ailleurs - malgré la présence de quelques dizaines de citoyens. Il y a eu autant de personnes favorables au mode actuel (MUT) qu'à un autre mode de scrutin. Le système actuel est décrié par certains parce qu'il crée « un déficit démocratique » et qu'il n'encourage pas les gens à aller voter : leur vote est perdu si leur intention est de voter pour un tiers parti.

On croit que le MUT est bon parce qu'il engendre des gouvernements majoritaires et stables. Tout autre mode de scrutin va favoriser la création de partis extrémistes qui suscitent des négociations interminables et des compromissions. L'exemple de l'Italie (proportionnelle) est cité où l'on a dénombré 62 gouvernements depuis 1945. L'exemple de la Grèce est également cité.

On a soutenu aussi que le système actuel est, somme toute, bon puisque le député élu à la pluralité des votes représente également tous les citoyens de son comté. On a soutenu que le gouvernement élu, même sans majorité absolue des suffrages est représentatif de la tendance politique observée dans la société ; à preuve, la société implicitement accepte volontiers la légitimité d'un gouvernement élu avec une pluralité de votes. On a dit aussi que le gouvernement élu en vertu du système actuel est un gouvernement responsable : Il ne peut voter des lois iniques même s'il détient la majorité de sièges au parlement. Ainsi, malgré la majorité qu'il détenait en chambre, le gouvernement conservateur de M. S. Harper, par exemple, n'a pas pu adopter des lois pour rendre plus difficile l'avortement ou pour rétablir la peine de mort.

On déplore que dans le système politique actuel, le gouvernement (exécutif) détient également le pouvoir législatif. Les députés (le parlement) devraient seulement adopter les lois.

On a souligné que le MUT n'est pas représentatif de la volonté majoritaire des électeurs, qu'il défavorise les tiers partis, qu'il tend à exclure certaines catégories de personnes et qu'il ne favorise pas la participation citoyenne.

**Quelles alternatives au système actuel ont été discutées ? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.) ? (limite suggérée : 500 mots)**

Deux alternatives ont été discutées : le mode de représentation proportionnelle mixte (RPM) et le vote préférentiel.

Deux citoyens et la Table de concertation de Laval en condition féminine (mémoire en annexe) favorisent le RPM.

Les interventions favorables au mode de représentation proportionnelle mixte n'ont pas abordé ses caractéristiques spécifiques et la discussion a tourné court au sujet du vote préférentiel car c'est « trop compliqué ».

On estime que le RPM offre à l'électeur deux députés qui pourraient être en concurrence. On

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

craint cependant, que le nombre de députés n'augmente avec le RPM et que cela n'engendre des coûts aux contribuables. On a suggéré alors maintenir leur nombre au niveau actuel même si l'on introduit une composante proportionnelle. On a souligné que les députés élus à la proportionnelle devraient avoir des responsabilités différentes de celles des élus au suffrage universel. On a soulevé des craintes quant à l'absence de lien géographique entre les députés élus à la proportionnelle et les électeurs.

Quoique invités à le faire, personne n'a abordé les spécificités des nouveaux modes de scrutin. Tout au plus, a-t-on souhaité que les candidats à une élection selon le mode RPM obtiennent au moins 50% + 1 des suffrages.

Un citoyen a indiqué ne pas favoriser le vote par internet : Il faut que l'électeur se déplace pour cet important rendez-vous. Un autre a mentionné que les jeunes de 16 ans et moins ne devraient pas voter. « Il faut avoir la cohérence dans nos décisions. Un jeune ne peut pas acheter de l'alcool ou du tabac avant 18 ans parce qu'il n'a pas la maturité ou la responsabilité pour le faire, alors voter à 16 ans, c'est incohérent ! » De toute manière, ajoute un autre citoyen, « ils ne participeront pas plus ; à cet âge, ils n'ont pas d'intérêt pour la politique. »

Par ailleurs, on a suggéré l'élection du premier ministre au suffrage universel pour rendre son élection plus légitime. De même, on a également suggéré que le conseil des ministres soit nommé pour bien séparer le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, laissant ainsi aux députés le soin d'adopter les lois.

**Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique ? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs ? (limite suggérée : 500 mots)**

On a dit que le taux de participation dépend des enjeux. Aussi, les taux de participation sont faibles parce que des citoyens considèrent leur vote perdu. Un citoyen favorise le vote par internet, par courrier ou au bureau de scrutin dès le premier jour du déclenchement de l'élection. Une personne souhaite de ne pas obliger les électeurs à voter.

**Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire ? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

La table de concertation de Laval en condition féminine et un citoyen recommandent le vote obligatoire. Un autre s'est exprimé contre. L'intervenante de la table de concertation en condition féminine a déclaré favoriser toutes les mesures possibles « y compris des mesures contraignantes » pour accroître le taux de participation.

**Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne ? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote ? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Un citoyen a favorisé la présence de l'électeur au bureau de vote (contre le vote par internet) ; Un autre le vote en ligne.

Les procédures électorales n'ont pas été abordées.

**Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants ? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Lire le mémoire de la Table de concertation de Laval en condition féminine, joint aux présentes.

Un citoyen a déclaré ne pas souhaiter un référendum avant l'introduction d'une réforme. Il a même suggéré de mettre en place le RPM, le tester à au moins deux reprises lors d'élections

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

réelles puis, le cas échéant, organiser un référendum pour confirmer le changement du mode de scrutin. S'il y a référendum, la majorité simple serait déterminante (50% + 1) pour conclure quant au mode de scrutin à instaurer.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS** (limite suggérée : 1000 mots)

Il y a eu peu d'intervenants lors de l'assemblée de consultation. On ne saurait dire, non plus, si l'assemblée penchait pour ou contre la réforme. Ceux qui se sont exprimés étaient également répartis entre le statu quo et le changement. Il est possible que les citoyens aient une connaissance rudimentaire des autres modes de scrutin et qu'ils soient venus à la soirée de consultation davantage pour écouter et apprendre plus les modes de scrutin alternatifs que pour s'exprimer.

Les tenants du changement favorisaient particulièrement le RPM et rien d'autre. Les autres modes de scrutin qui ont été pourtant expliqués n'ont pas eu l'heur de plaire à quiconque ;

Les tenants du changement souhaitent de passer sans référendum au RPM ;

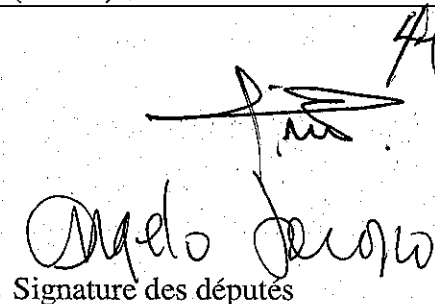
Les tenants du statu quo craignent l'émergence de tiers partis extrémistes ;

Les tenants du statu quo suggèrent d'élire le Premier ministre au suffrage universel ;

La table de concertation de Laval en condition féminine a réclamé des mesures contraignantes pour favoriser la participation et l'élection de femmes.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 28/09/2016



Signature des députés

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)

Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)

Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.*

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016